

### **LE MOT DU MAIRE**

Le vote du budget constitue un moment important de la vie d'une Commune. Les médias en parlent régulièrement : le contexte financier des collectivités locales devient chaque année plus difficile. Les causes sont connues : diminution des recettes en provenance de l'Etat (la DGF a baissé de 40 000 € en 5 ans), poids des normes qui entraînent des dépenses obligatoires supplémentaires.

Cette année, deux éléments conjoncturels s'ajoutent : la suppression de la dotation de solidarité communautaire versée par le Val de Fensch (- 48 000 €) et l'augmentation des tarifs de l'énergie (+ 4 000 € en 2022 sur l'électricité, impact inconnu sur le gaz).

Dans le même temps, le conseil municipal a décidé de maintenir son soutien à la jeunesse, en particulier à travers le nouveau contrat conclu avec la Ligue de l'enseignement FOL 57 pour l'accueil périscolaire et les activités de vacances, à l'animation du village avec une augmentation des crédits réservés aux associations après deux années de disette liées à la pandémie, et à la culture avec plusieurs spectacles offerts à la population.

Par ailleurs, le maintien de la qualité du cadre de vie, avec le recours à un emploi aidé au sein des services techniques, et le renforcement de la sécurité et de la tranquillité publiques avec le recrutement partagé avec Neufchef d'un policier municipal, complètent les dépenses de la section de fonctionnement de notre budget.

Avec des recettes en baisse et des dépenses en hausse, l'autofinancement de la Commune a pu être maintenu grâce à deux mesures : le prélèvement d'une partie des excédents antérieurs destinés à l'investissement et le relèvement du taux de la taxe foncière qui passe de 30,14 % à 32 %.

L'équipe municipale a en effet été amenée à prendre cette décision pour la première fois depuis 20 ans, ce qui permet d'apporter au budget communal un produit supplémentaire de 16 214 € hors variation des bases, soit pour 356 foyers fiscaux, un montant moyen de 45 € par foyer. Cette somme peut être rapprochée de l'économie résultant de la suppression de la taxe d'habitation, qui représentait en moyenne un montant de 890 € par foyer, parts communale et communautaire.

Pour les années à venir, des inconnues subsistent toujours, notamment l'évolution des tarifs de l'énergie et la part que l'Etat imposera aux collectivités locales dans le partage de l'effort au redressement des comptes publics de la Nation.

En ce qui concerne les investissements 2022, les projets demeurent limités aux domaines de la transition énergétique et de la tranquillité publique. Des crédits sont mis en réserve pour plusieurs projets qui restent à monter et pour lesquels les demandes de subventions sont encore à élaborer. Le détail est donné ci-après.

Pour sa part, le lotissement de la Cueillerotte livrera cette année les trois nouvelles parcelles à bâtir ainsi que la placette de retournement à l'extrémité de la rue de Champiret. La voirie définitive de la première tranche du lotissement sera réalisée en 2022 pour les derniers trottoirs et en 2023 pour la chaussée.

Votre Maire,  
Philippe GREINER

## Présentation générale du budget

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	dépenses réelles 663 556 €	recettes réelles 643 888 €
	dépenses d'ordre 23 457 €	recettes d'ordre 42 195 €
	virement à la section d'investissement 357 187 €	résultat antérieur reporté 358 117 €
	<b>TOTAL</b> 1 044 200 €	
<b>Investissement</b>	remboursement dette 37 536 €	subventions 271 344 €
	dépenses d'équipement 666 783 €	excédent de fonctionnement capitalisé 220 082 €
	dépenses d'ordre 50 715 €	recettes d'ordre 31 977 €
	solde d'exécution reporté 125 556 €	virement de la section de fonctionnement 357 187 €
	<b>TOTAL</b> 880 590 €	

### Section de fonctionnement

Principales dépenses nouvelles :

- |  |            |
|--|------------|
| • Frais d'énergie                              | + 4 000 €  |
| • Accueil périscolaire et petites vacances     | + 10 000 € |
| • Animation culturelle et associations         | + 5 000 €  |
| • Policier municipal (1/4 temps avec Neufchef) | + 9 000 €  |

### Section d'investissement

Principales dépenses T.T.C :

- |  |                        |           |   |
|--|------------------------|-----------|---|
| • Transition énergétique :                         | Fenêtres mairie        | 35 800 €  | } Tous ces<br>projets sont<br>subventionnés<br>par l'Etat   |
|  | Eclairage écoles (led) | 16 900 €  |   |
|  | Eclairage public (led) | 52 000 €  |   |
| • Sécurité publique :                              | Ajout 3 caméras        | 14 400 €  |   |
| • En réserve :<br>(projets en cours de définition) | Replantations forêt    | 50 000 €  | } Des subventions<br>seront sollicitées<br>pour ces projets |
|  | Rénovation cimetière   | 75 000 €  |   |
|  | Square Persch          | 105 000 € |   |
|  | Fond champ de Berger   | 80 000 €  |   |

<b>Autofinancement des investissements : 338 449 €</b> <b>Aucun emprunt n'est prévu en 2022, le dernier datant de 2013</b>
---

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de la séance du 13 avril 2022, l'Assemblée Communale :

- 1) **ADOpte** les comptes administratifs pour l'exercice 2021.
- 2) **VALIDE** les comptes de gestion établis par le comptable public.
- 3) **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2021.
- 4) **ADOpte** le budget primitif 2022.
- 5) **FIXE** les taux des impôts directs locaux, comme suit :
  - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32,00 %
  - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 86,05 %
- 6) **DECIDE** dans l'attente de la mise à jour du barème de subventionnement aux associations ranguevalloises pour 2022, d'allouer un acompte de 50 % du montant voté en 2021.
- 7) **DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Croix Rouge en soutien à l'Ukraine.
- 8) **DECIDE** la vente de terrains communaux.
- 9) **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéoprotection pour un montant total de 11 974 € H.T. ;  
**SOLLICITE** une aide financière auprès de la Région Grand Est au taux de 30 %.
- 10) **APPROUVE** le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques établi par le SISCODIPE.
- 11) **ADOpte** les modifications du tableau des emplois communaux.
- 12) **APPROUVE** la rémunération des agents chargés du recensement de la population 2022.

## INFORMATIONS / SERVICES

### ARMISTICE

**L**a population est conviée à participer à la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1945 organisée le **dimanche 8 mai**.

Le rassemblement est fixé à **11H00 Place Henri de Ranconval**, pour un départ en cortège vers le Monument aux Morts, où une gerbe sera déposée. Le verre de l'Amitié clôturera la manifestation.

### ÉLECTIONS LEGISLATIVES

**D**ans la perspective des élections législatives fixées les 12 et 19 juin prochains, les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire **en ligne jusqu'au 4 mai, ou directement auprès du secrétariat de mairie jusqu'au 6 mai**.

## BATTUES DE CHASSE

Le groupement forestier FAHARA, gestionnaire de la chasse privée du Frounel (derrière le lotissement de la Cueillerotte) vous informe de tirs de nuit de sangliers pour la période **du 15 avril 2022 au 1<sup>er</sup> février 2023**, selon les modalités de l'arrêté préfectoral 2022-DDT-SERAF-UFC n°21 du 29 mars 2022.

## FLEURISSEMENT

L'équipe municipale organise comme chaque année le concours du fleurissement et de l'embellissement de la Commune. Aucune formalité d'inscription n'est requise.

Le Jury communal sillonnera les rues du village en juillet/août pour apprécier la qualité des aménagements. La remise des prix aux lauréats aura lieu à la fin de l'été.

L'équipe municipale invite le plus grand nombre d'habitants à participer à l'embellissement du village.

## INFORMATIONS PAROISSIALES

### Messes à Ranguieux :

- ▶ Samedi 14 mai à 18 h
- ▶ Samedi 28 mai à 18 h

### Messes communautaires à Hayange :

- ▶ Jeudi 26 mai à 10h30  
(Ascension)
- ▶ Dimanche 5 juin à 10h30  
(Pentecôte)

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

### MARCHE GOURMANDE

La marche gourmande organisée par les associations « Mon Village » et « MPT » se déroulera le **dimanche 15 mai** prochain.

Inscriptions jusqu'au 9 mai auprès de :

- M. VANIER – 06 46 83 68 69
- M. LUDWIG – 06 34 65 20 80

## TENNIS CLUB

Une séance de découverte gratuite du tennis sera organisée **les dimanches 15 et 22 mai**, destinée aux enfants de la commune sur le court de la zone de loisirs du Fond Champ de Berger.

Pour les enfants âgés de 5 à 7 ans, la séance aura lieu de 10h à 10h30.

Pour les enfants âgés de 8 à 11 ans, la séance aura lieu de 11h00 à 11h45.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à une séance de découverte, il convient de réserver une date à l'adresse électronique : [tennis.ranguieux@gmail.com](mailto:tennis.ranguieux@gmail.com) : (Nom, Prénom, Age, date de la séance).